Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 21 février, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 15 février 2022.

PRESENTS:

BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MAUX Thierry, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS:

- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- BURLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain.

SECRETAIRE DE SEANCE : LE BOUCHER Colette

Délibération 2022-009

Membres en exercice: 35 - Présents: 29 - Absents: 6 - Pouvoirs: 6

AFFAIRES GENERALES

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2020-088 du 27 juillet 2020, relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal,

Après cette présentation,

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire :

- Marchés publics

 Décision n°2022_054 – Signature du marché n°22G9041 relatif au remplacement de la centrale de traitement d'aire à la salle Eole de Morieux – Attribution à la société ENGIE Solutions (Trémuson) pour un montant de 44 521,72 € HT.

Demande de subvention

 Décision n°2022_060 – Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) à hauteur de 30% du montant des travaux estimé à 240 000 € HT – Aménagement de la partie centrale de l'Espace des Augustins, Décision n°2022_061 – Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) à hauteur de 35% du montant des travaux estimé à 412 000 € HT – Requalification de la rue Maréchal Foch.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN. (suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

2 8 FEV. 2022

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 2 8 FEV. 2022

De l'affichage le 2 8 FEV. 2022

Pour le Maire,

Par délégotion,

Directrice Generale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET